

# La Vie Illustrée

Journal Hebdomadaire.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION ILLUSTRÉE (limitée)

Directeur-Gérant . . . . . W. A. GRENIER.  
 Dessinateur . . . . . RENÉ RAVAU.  
 Graphologue . . . . . PROF. MARC SAY.  
 Secrétaire de la Rédaction . . . . . LÉON FAMELART.

COLLABORATEURS: Rose Couturier, Ruysdal, Dona Férentès, Jean Cravache, du Turf, Masque de Velours, William Piton, Dutromblon (Esq.), Lorgnette, Boum-Boum.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

No. 32 RUE ST. GABRIEL, MONTRÉAL.

ABONNEMENT:

Canada et Etats-Unis . . . . . \$2.00 par an.  
 " " . . . . . 1.25 six mois.  
 Montréal (livré à domicile) . . . . . 2.50 par an.  
 " " . . . . . 1.50 six mois.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

L'exemplaire : 5 cents.

Les abonnés d'un an seulement auront droit aux primes.

ANNONCES (toisées sur agate)

Chaque insertion . . . . . 10 cents la ligne.

Toutes correspondances doivent être adressées comme suit :

W. A. GRENIER,  
 "La Vie Illustrée,"  
 Boîte, 1772. MONTRÉAL, Canada.

MONTRÉAL, 25 MAI 1889.



## LA CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Jadis il y avait un fou (le fou de l'Angély) qui vivait par curiosité. Il trouvait que le monde était une suite de révélations et de surprises.

La peine qu'il se donnait pour exister n'eût guère été récompensée, si sa vie se fut écoulée en ce pays où les coups de théâtre sont si rares que

les journalistes se dératent à courir après les faits-divers intéressants.

Ceux qui se contentent de nouvelles de n'importe quel pays sont faciles à satisfaire : une paire de longs ciseaux, du papier, de la colle et quelques journaux français suffisent.

Mais le malheur, c'est que les lecteurs, en général, sont exigeants : il leur faut du nouveau local ; ils sont indifférents à tout ce qui ne concerne pas directement leur pays.

Aussi voit-on les pauvres écrivains s'emparer désespérément des faits les plus insignifiants. La peine qu'ils prennent pour leur donner un certain relief est immense : ils les allongent, les creusent, les dissèquent, les commentent et arrivent parfois à en faire une demi colonne de copie. Oh joie !

Les politiciens sont des êtres privilégiés qui ont la partie belle : ils peuvent raisonner ou déraisonner gravement et entartiner plusieurs colonnes quotidiennement à propos de vieilles ou de nouvelles bottes, peu importe. Qu'ils disent bleu ou rouge ; qu'ils commentent l'histoire ancienne ou qu'ils prophétisent, ils sont toujours sûrs d'être approuvés par les abonnés. . .

Mais le chroniqueur dépourvu de la ressource de faire de la politique n'a pas souvent l'embaras du choix.

Il y a des mois où il ne se passe absolument rien de notoire.

\*\*

L'unique fait saillant de cette semaine est l'incendie de St Sauveur.

Il a déjà été mis à toutes les sauces. . .

Le résultat de ce sinistre a été la mort de deux braves militaires et la perte de \$200,000 environ.

Certes, ce désastre est déplorable ; mais il faut espérer qu'il servira de leçon à qui de droit.

Il a démontré, d'abord, que l'on devrait défendre les amas de maisons en bois susceptibles de brûler, à la moindre occasion, comme une botte de paille, sans qu'il soit possible de maîtriser l'élément destructeur.

Les constructions de ce genre ne manquent pas à Montréal : le quartier St Jean-Baptiste, par exemple, possède des quantités de résidences qu'un homme de force moyenne pourrait démolir à coups de poing.

Une grande boîte en bois recouverte d'une rangée de briques et d'un peu de plâtre, voilà quels sont les matériaux qui entrent dans la construction de ces espèces de châteaux de cartes.

Qu'un feu violent se déclare dans un pâté de ces maisons, et le tout flambrera avec les meubles, les effets, les chiens, les chats et même les rats qui seront dedans. . .

\*\*

Oui, même les rats, messieurs de la société protectrice des animaux. Cela devrait vous faire frémir, puisque, maintenant, votre sollicitude est acquise à ces jolis rongeurs.

Il ne serait pas nécessaire de leur répandre de l'huile sur le dos, comme fit l'individu auquel l'inspecteur Galey intenta dernièrement une action.

Et il y avait bien de quoi, certes ! Martyriser un rat, faire souffrir un de ces petits quadrupèdes qui ne se font aucun scrupule, quand ils en ont l'occasion, de dévorer les enfants—cela s'est vu,—mais c'est un acte monstrueux !

Que des parents dénaturés martyrisent leurs rejetons tant qu'ils voudront ; que des maris ivrognes battent leur femme à loisir, c'est bien ; on ne s'occupe pas de cela. . .

Mais faire brûler un rat, vouer à une mort affreuse un animal si utile, si gracieux, c'est une abomination qui indignent tous les membres de la société protectrice des animaux.

S'ils continuent à progresser, ils attaqueront bientôt les personnes qui empoisonnent les mouches, écrasent les moustiques, les araignées, les puces, etc.

Sans doute, il est cruel de martyriser un animal, quel qu'il soit ; mais avant de se donner la peine de poursuivre un homme, parce qu'il a brûlé un rat, on devrait être sûr que, dans la société, il n'y a plus aucun criminel à punir.

Si l'on veut protéger, qu'on s'occupe d'abord de l'humanité et des animaux utiles ; il sera temps, après, de penser à nos ennemis les rats.

\*\*

—Que c'est beau, la poésie ! Comme ça vous fait bien prendre des vessies pour des lanternes !

C'est ce que je me disais hier, après avoir lu le *croquis* suivant du romantique L. de Gramont :

Cette mendiante farouche,  
 Adossée à l'angle d'un mur,  
 Contemple un morceau de pain dur  
 Avant de le mettre à sa bouche.

Pour elle, pauvre, ou pour un chien  
 Cette croûte—aumône bourrue  
 Du hasard—gisait dans la rue ;  
 Cette croûte vaut mieux que rien.

D'ailleurs Midi flambe et l'inonde  
 —Car Midi luit pour tout le monde ;—  
 Il étale un rayon vermeil

Sur ce pain ; et la vagabonde,  
 Dans un flot de lumière blonde,  
 A l'air de mûger du soleil !

Le poète pessimiste avait bien raison de dire que

La seule illusion fait la beauté des choses.

LÉON FAMELART.

## AMÉLIORATIONS

Nous commencerons, prochainement, une série de caricatures politiques très soignées.

Nous nous proposons aussi d'apporter de grandes améliorations à notre journal, notamment dans la gravure.

L'HON. L. O. LORANGER

L'hon. Louis, Onésime Loranger, l'un des juges de la cour Supérieure de la province de Québec, naquit à Ste Anne d'Yamachiche, le 10 avril 1837. Il est fils de Joseph Loranger et de Marie-Louise Dugal et frère de feu l'hon. juge T. J. J. Loranger, commandeur de l'Ordre de Pie IX, qui mourut en 1885, de feu le Rév. C. A. Loranger et de J. M. Loranger, conseil de la Reine. Il fit son cours classique aux collèges de Montréal et Ste Marie.

Admis au barreau de la province de Québec, le 3 mai 1858, il entra de suite en société avec ses deux frères, feu l'hon. T. J. J. Loranger, qui était alors l'un des membres de l'administration de Macdonald-Cartier, et J. M. Loranger, C. R.

Il pratiqua jusqu'au 5 août 1882, époque à laquelle il fut nommé juge puisné de la cour Supérieure de Québec, position qu'il occupe actuellement.

En février 1868, le juge Loranger fut nommé conseiller municipal de la cité de Montréal. Deux fois, les électeurs le réélirent pas acclamation.

En 1874, il fut élu vice-président de la société St. Jean-Baptiste et président du comité chargé de l'organisation de la célébration de la fête nationale de cette année.

L'hon. L. O. Loranger a rendu depuis lors, de grands services à la société St. Jean-Baptiste.

En 1875, il se présenta pour la première fois à l'électorat du comté Laval, et fut envoyé à l'Assemblée Législative. Partisan de l'administration de Boucherville, il ne tarda pas à être reconnu comme un des chefs du parti conservateur et il se fit une grande réputation d'orateur. Il prit une part importante dans la discussion du coup d'état de Letellier. Trois fois consécutivement, il fut réélu par acclamation député du comté Laval.

Après la défaite de l'administration Joly, on lui offrit le portefeuille de procureur-général, qu'il accepta, (novembre 1879) et qu'il garda jusqu'à son élévation au Banc, en 1882.

La codification des statuts provinciaux et les réformes judiciaires terminées, en 1887, furent commencées quand il était procureur-général, sous l'administration Chapeau-Loranger.

Le juge Loranger est un travailleur infatigable. Durant le cours de sa carrière parlementaire, il trouva le temps de s'occuper des intérêts de sa nombreuse clientèle. Il était considéré comme l'un des meilleurs avocats de Montréal. Son éloquence est facile et gracieuse ; il a le jugement sain et ne se prononce jamais qu'à bon escient.

Il épousa en premières noces Mlle Rosalie Laframboise, fille de feu l'hon. M. Laframboise, de laquelle il eut plusieurs enfants, et en secondes noces Mlle A. Valois, fille de feu N. Valois, Ecr., de Montréal.

M. L. O. Loranger vient de rendre jugement contre le *Mail* dans l'affaire des Jésuites.

## DE LA LITTÉRATURE !!

J'ai été fort scandalisé en lisant dernièrement, dans plusieurs journaux de Montréal, les lignes suivantes.

"Le *Terrebonne* a fait hier la première traversée de l'île Ste. Hélène ; le vapeur n'a certainement pas payé son charbon à cause du mauvais temps."

Ne pas payer son charbon, à cause du mauvais temps ! me suis-je écrié ; en voilà un prétexte de débiteur peu consciencieux.

Si l'accusation est fondée, le vapeur incriminé n'est guère honnête !

Combien de Canadiens auraient payé leur combustible, l'hiver passé, s'il eût été permis d'invoquer une aussi détestable raison ?

—Mais, mon cher, me dit un ami à qui je faisais part de ces réflexions, vous vous échauffez gratuitement la bile ! La phrase que vous venez de lire ne signifie pas que le *Terrebonne* est débiteur de son charbon ; mais bien que la traversée qu'il a faite, par un mauvais temps, a entraîné tant de dépenses que celles-ci n'ont pu être couvertes par les recettes. . .

—Ah ? . . . Je dois le croire, puisque vous le dites ; mais, certes, celui qui a écrit cette pauvre phrase n'a pas une grande dose de perspicuité dans le style !

RUYSDAL.